

Réunion du 26 juin 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 78  
Nombre de votants : 83

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Emmanuel HANON, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Jean-Bernard PRAT, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Michel JESER, Véronique REMY, Bruno CIOSSSE, Patrice LAURENT, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Philippe GAUDET (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Claire-Lise LAFOURCADE (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Catherine LEYGUES (pouvoir à Mme Marie-Luce MUSEL), Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Philippe ARRIAU.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 6 : ZONE DES SALIGUES A ORTHEZ : VENTE DE DEUX LOCAUX A LA SOCIETE ICN (SCI LE BASCOT)**

**Rapporteur** : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

Créée en 1999 à Pau, la société ICN s'est implantée à Orthez en 2001. L'entreprise, dirigée par M. Jean-Paul LAFONT, compte 3 sociétés spécialisées dans la fabrication de livres et dans l'édition : ICN, la société des presses d'Orthez et les Editions de Gascogne. En tout, ce sont 8 000 titres qui sont fabriqués ou édités chaque année par l'imprimeur. La PME emploie 11 personnes et a réalisé 1,5 million d'euros de chiffre d'affaires cumulé en 2016. Le 2 mars 2016, ICN obtenait le label « origine France garantie », une première en France dans le secteur de la fabrication de livres.

La société ICN, basée zone des Saligues à Orthez (parcelle BS 15), souhaite développer son activité en proposant à ses clients une gestion totale de leurs stocks : impression, stockage des livres, expédition sur les lieux de distribution, gestion des stocks, réimpression. Ce service, déjà en place pour quatre clients, se développe rapidement. Pour cela, la société ICN doit pouvoir disposer de plus d'espace rapidement. Locataire d'un local de 83 m<sup>2</sup> appartenant à la communauté de communes de Lacq-Orthez situé juste à côté de ses locaux, la société ICN (par l'intermédiaire de la SCI Le Bascot) souhaite se porter acquéreur de ce local ainsi que des 323 m<sup>2</sup> contigus appartenant à la communauté de communes. Cela lui permettrait de disposer de l'espace nécessaire au développement de son activité de stockage/logistique qui devrait se traduire par la création de deux emplois.

Ces 323 m<sup>2</sup> sont actuellement occupés par la filiale orthézienne de la société Initial BTB spécialisée dans la location et l'entretien de vêtements professionnels. Il lui a été proposé d'être relogée dans des locaux appartenant à la communauté de communes de Lacq-Orthez dans la zone du Pesqué (à 2 minutes de leurs locaux actuels). Des travaux de modification de la porte sectionnelle estimés à 12 000 € HT seront nécessaires pour répondre à la nécessité de la société Initial de pouvoir faire entrer les camions dans leur local.

Dans un courrier en date du 14 décembre 2016, le Domaine estime le local de 83 m<sup>2</sup> à 24 500 € et celui de 323 m<sup>2</sup> à 53 000 €.

M. LAFONT propose d'acheter les deux locaux au prix de 89 500 € (24 500 € + 53 000 € + 12 000 € qui correspondent aux travaux de changement de porte sectionnelle).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** la vente des deux bâtiments appartenant à la communauté de communes de Lacq-Orthez situés sur la parcelle cadastrée, commune d'Orthez, BS 15, zone des Saligues, d'une superficie respective de 83 m<sup>2</sup> et de 323 m<sup>2</sup>, à la SCI Le Bascot ou à toute société représentée par Monsieur Jean-Paul LAFONT,
- **de fixer** le prix de vente à 89 500 €,
- **d'autoriser** son Président, en cas de besoin, à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la conduite de ce projet (déclaration préalable, permis d'aménager modificatif de la zone, demande de certificat d'urbanisme, permis de construire, etc.),
- **d'autoriser** son Président à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

  
  
**Jacques CASSIAU-HAURIE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/06/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/06/2017